



PREVENIR LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES DANS LES ELECTIONS (VEFE)

1

Définition

“La violence à l’égard des femmes dans la vie politique définit tout acte ou menace de violence sexiste qui entraîne un préjudice ou des souffrances physiques, sexuels ou psychologiques pour les femmes, qui les empêche d’exercer et de réaliser leurs droits politiques dans la sphère publique comme privée, y compris le droit de voter et d’occuper des fonctions publiques, de voter à bulletin secret et de faire librement campagne, de s’associer et de se réunir, et de jouir de la liberté d’opinion et d’expression. Une telle violence peut être perpétrée par un membre de la famille, un membre de la communauté ou par l’Etat...”

“Prévenir la violence électorale à l’égard des femmes : Guide de programmation”
2017, ONU Femmes et PNUD

*“... La VEFE... est donc une forme de violence
envers les femmes afin d’entraver la
réalisation de leurs droits politiques en
période électorale.”*

2

- LA VEFE constitue une violation des droits humains et des libertés fondamentales des femmes. La violence entravant le droit de tout citoyen de voter, de se porter candidat ou d'exprimer et de défendre des opinions et des convictions politiques est une violation des droits humains.
- La VEFE a pour but de créer la peur, d'empêcher les femmes de participer de manière autonome / indépendante à la politique, d'exercer leurs droits politiques, de voter de manière indépendante; elle vise à dissuader les candidatures féminines ou de contraindre les élues à la démission.
 - **La violence à l'égard des femmes demeure l'un des obstacles les plus graves à la réalisation des droits politiques des femmes et constitue une entrave majeure à leur participation politique.**

3

CAUSES PROFONDES

- Attitudes sociales et culturelles discriminatoires à l'égard des femmes
- Absence de structures administratives et judiciaires favorables avec faiblesse de l'état de droit et des institutions de gouvernance
- **Application insuffisante des lois existantes sur la violence à l'égard des femmes: stigmatisation des victimes**
- Faible présence ou absence des femmes dans les fonctions électives au niveau national et / ou local
- Prévalence des normes sociales qui tolèrent la violence à l'égard des femmes
- Impunité pour les auteurs des violences à l'égard des femmes
- Dépendance économique des femmes
- Analphabétisme / manque d'accès des femmes à l'éducation
- Prévalence de la violence sexuelle (y compris le viol)
- Prévalence de la violence domestique
- Accoutumance et banalisation du phénomène

4

COMPRENDRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES DANS LES ELECTIONS

- La VEFE peut se produire à différentes phases du processus électoral, en différents lieux allant de la maison aux espaces publics, en lien avec diverses activités publiques ...
- La plupart des violences que subissent les femmes en période électorale n'a été ni signalée ni documentée. Il n'existe pas de données systématiques collectées à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.
- Malgré la limite des données, les recherches indiquent que la VEFE est largement répandue dans les pays et les régions du monde.

5

82% des femmes parlementaires de 39 pays ont déclaré avoir subi une forme de violence psychologique durant leur mandat.

La violence psychologique se définit comme toute remarque, tout geste et toute image à caractère sexuel sexiste ou humiliant, toute menace et/ou tout harcèlement qu'elles auraient pu subir.

Elles ont cité les réseaux sociaux comme principal canal de diffusion des violences psychologiques. Près de la moitié - 44 % - a déclaré avoir reçu des menaces de mort, de viol, d'agression ou d'enlèvement à leur encontre ou à l'encontre de leur famille.

source: Union inter-parlementaire, 2016

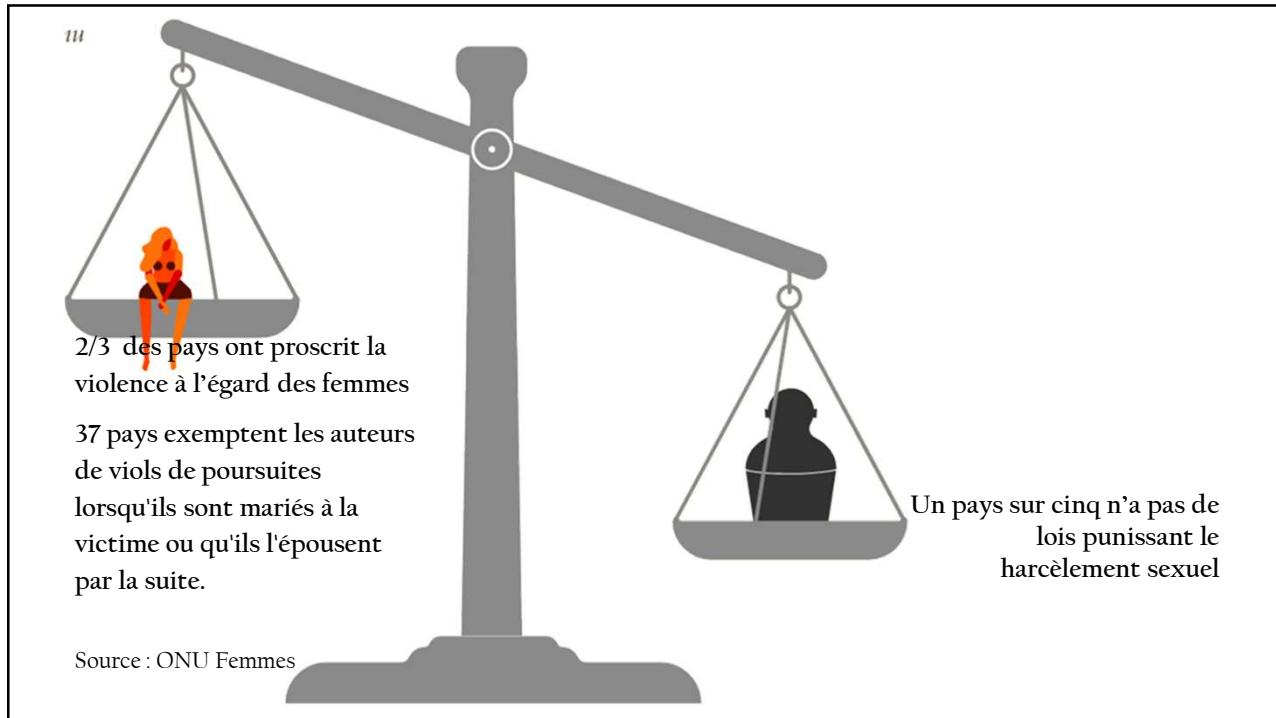
Guide de programmation ONU-Femmes/PNUD

6

TYPOLOGIE DE LA VEFE

PSYCHOLOGIQUE	PHYSIQUE	SEXUELLE
<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement et agression verbale • Menaces de représailles & brutalité • Intimidation, exclusion • Harcèlement verbal relatif aux choix politiques • Moquerie, honte, rumeurs • Vote imposé/familial • Représentations négatives dans les médias • Cyberharcèlement • Menace de divorce • Sanctions morales proférées par des dirigeants locaux • Contrainte économique • Accès refusé aux ressources financières • Menaces de préjudice à l'entreprise, licenciement 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation délibérée de la force physique pouvant entraîner la mort, des blessures ou des dommages • Meurtre et tentative de meurtre • Sévices et torture • Passage à tabac, agressions physiques, coups • Arrestation et détention arbitraires • Dispersion violente de rassemblement • Empêchement physique d'accéder aux lieux d'inscription ou de vote • Destruction ou appropriation de biens • Vol de biens • Enlèvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Avances sexuelles ou demandes de faveurs sexuelles inopportunes • Harcèlement sexuel • Exploitation sexuelle • Comportement ou propos à connotation sexuelle • Viol pour motif politique pour terroriser et intimider • Agression et abus sexuels dans un but de contrôle, d'intimidation, d'humiliation et de privation des droits

7



8

QUI SONT LES VICTIMES DE LA VEFE ?

- | | | | |
|-------------------------------|--|---------------------------|---|
| LES ELECTRICES | LES FONCTIONNAIRES ET PERSONNEL FEMININ DE L'ADMINISTRATION ELECTORALE | LES CANDIDATES | LES REPRESENTANTES ELUES |
| LES FEMMES ACTIVISTES DES OSC | LES OBSERVATRICES | LES MEMBRES DE LA FAMILLE | LES MILITANTES POLITIQUES / PERSONNEL FEMININ DES EQUIPES DE CAMPAGNE |
- Les types de violence électorale vécus par les femmes sont différents de ceux auxquels les hommes sont confrontés. Les femmes font principalement face à des violences psychologiques (y compris économiques) ou sexuelles.
 - Les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à une violence insidieuse fondée sur la peur (sécurité personnelle et celle de leur famille, ostracisme social, attaques sur la moralité et la confiance en soi).
 - Les femmes sont également plus susceptibles d'être victimes de harcèlement sexuel au sein de leurs partis politiques ou d'être avilies sexuellement.
 - La VE survient principalement dans le foyer ou dans des espaces privés et, par conséquent, n'est souvent pas signalée.

9

QUI SONT LES AUTEURS ?

- | | | |
|---|---|---|
| ACTEURS POLITIQUES | ACTEURS SOCIAUX | ACTEURS ETATIQUES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dirigeants de partis politiques • Candidats aux élections • Membres de partis politiques • Membres d'équipe de campagne • Sympathisants politiques • Milices de partis | <ul style="list-style-type: none"> • Electeurs • Membres de la famille • Membres de la communauté • Chefs religieux ou traditionnels • Médias • Employeurs et collègues de travail • Éléments criminels • Groupes de jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Forces de sécurité étatiques (police, armée) • Institutions gouvernementales (exécutif, appareil judiciaire, législature) • Responsables et agents de l'administration électorale • Groupes para-étatiques (milices, gangs, insurgés, sécurité privée) |

10

ACTIONS POUR ELIMINER LES VEEF

REFORME JURIDIQUE ET POLITIQUE

- Réforme juridique au niveau national
- Mise en oeuvre et application des lois
- Règlement de l'OAE pour assurer la prévention et la mise en oeuvre
- Codes de conduite

SENSIBILISER ET MODIFIER LES NORMES

- Mener des campagnes de sensibilisation
- Médias
- Impliquer les législateurs et les réseaux parlementaires
- Impliquer différents groupes dans les actions de prévention et de traitement de la VEEF
- Travailler avec les chefs traditionnels et religieux

MODALITES ELECTORALES

- Inscription des électeurs
- Nomination des candidats
- Période de campagne électorale
- Jour d'élection et organisation du scrutin
- Travail avec la police et les forces de sécurité
- Formation et sensibilisation

TRAVAILLER AVEC LES PARTIS POLITIQUES

- Incrire la VEEF dans le règlement intérieur des partis et contrôle de la mise en œuvre
- Formation et sensibilisation à la VEEF
- Inclure la VEEF dans les activités de suivi des partis
- Soutenir les candidates et les représentantes élues

11

EXEMPLES CONCRETS D'APPUI PAR ONUFemmes

- 1. **Développement d'une base factuelle** sur la violence à l'égard des femmes en politique(recherches, enquêtes, observations..)
- 2. **Réforme legislative**
- 3. **Suivi et rapports**: suivi par l'observatoire national, suivi par les mécanismes régionaux et internationaux
- 4. **Surveillance des réseaux sociaux**
- 5. **Renforcement des capacités**: police, système judiciaire, médias
- 6. **Soutien pendant les processus électoraux**:
 - Assistance technique aux organismes de gestion des élections
 - Assistance technique aux partis politiques
 - Assistance technique aux OSC
- 7. **Coordination**: UN, décideurs gouvernementaux, PTF...
- 8. **Plaidoyer** : campagnes à grande échelle, médias, sur terrain...

12



- Publication
- “Prévenir la violence électorale à l’égard des femmes : guide de programmation”
- Produit conjointement par ONU Femmes et le PNUD

- La publication peut être téléchargée sur ce lien :
<http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/11/preventing-violence-against-women-in-elections/view>

13

CONCLUSIONS

- La VEFE est omniprésente. Elle doit être comprise, identifiée, suivie et traitée à tous les niveaux de la société et à toutes les étapes du processus électoral.
- La prévention de la VEFE est un processus permanent qui devra être lié à l’ensemble du processus électoral et non à la seule échéance électoral.
- La VEFE s’amplie dans les contextes de conflit et accusant des problèmes de gouvernance

- Il existe un cadre normatif suffisant pour que toutes les parties prenantes puissent agir pour protéger les femmes contre la violence électrale et promouvoir la participation politique et électrale des femmes.

Ce qu'il faut, c'est la volonté de s'engager et de le mettre en œuvre.

14

MERCI !!!

THANK YOU !!!

OBRIGADO !!!